

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 août 2014

En prélude à la séance, Mme THÉLU tient à saluer le courage de Monsieur et Madame LEGRAND qui ont vu leur maison foudroyée, anéantie par un terrible incendie le 18 juillet dernier.

1. Modification du règlement de la salle « Au Chant des Oiseaux »

La séance ouverte, Mme la Présidente expose que suite à certains problèmes rencontrés lors de la location de la salle « Au Chant des Oiseaux », il convient de modifier les articles 6 et 10 du contrat de location.

Après discussion, le Conseil Municipal décide que lors de la signature du contrat, les chèques réclamés au locataire ainsi que l'attestation d'assurance Responsabilité Civile fête familiale ou privée seront au même nom que celui indiqué sur le contrat.

Les articles 6 et 10 du contrat de location seront modifiés en conséquence:

Article 6 : *Lors de la signature du contrat, il sera réclamé au locataire un chèque d'arrhes à son nom à l'ordre du Trésor Public d'un montant égal à 50 % du montant total de la location. Ce chèque sera encaissé et servira de garantie de réservation. Il ne sera pas remboursé en cas de dédit sauf en cas de force majeure laissé à l'appréciation du Conseil Municipal. Un second chèque au nom du locataire de 50% du montant sera demandé également lors de la signature et sera encaissé au plus tard le jour de la location. Enfin, un chèque de caution de 100€ au nom du locataire lui sera demandé et lui sera rendu après l'état des lieux sortant, si aucune dégradation n'est constatée. Auquel cas, il sera encaissé.*

Article 10 : *Lors de la signature du contrat de location, tout locataire privé devra fournir une attestation d'assurance à son nom, Responsabilité Civile fête familiale ou privée.*

2. Motion favorable à la création d'une grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Pour faire suite à une proposition de Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame THELU expose qu'au vu de la réforme engagée sur le redécoupage des régions et vu la nécessité d'instaurer une grande région cohérente du point de vue historique, géographique, économique et social, plus forte pour se faire entendre au niveau national et plus forte encore demain pour apporter des réponses concrètes aux difficultés que rencontrent nos concitoyens, il convient de délibérer quant à la création d'une grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à 9 voix pour et 5 abstentions, une résolution pour demander la création d'une grande région Nord - Pas-de-Calais – Picardie et d'adresser copie de la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-Mer

3. Bilan des fêtes du 14 juillet

Fabrice Delcuse, adjoint chargé des fêtes, présente le bilan financier du 14 juillet et constate que le coût pour la commune est sensiblement le même que celui de 2013. Il s'élève ainsi à 1 016,36€.

4. Inscription garderie et TAP

Madame THELU explique qu'afin d'organiser au mieux la rentrée scolaire 2014-2015, et notamment les inscriptions hebdomadaires à la garderie ou aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires), un courrier sera adressé aux parents d'élèves rappelant l'emploi du temps hebdomadaire, auquel sera joint un bulletin d'inscription à l'année ainsi que les fiches d'inscription à la semaine. Ces dernières seront imprimées en rose afin de les différencier des feuilles d'inscription à la cantine.

19. Questions diverses

- Monsieur LEULIET, responsable de la commission voirie revient sur l'abattage des arbres de Saint André. Sur le Chemin Vert, suite à un bornage effectué par le Conseil Général, il était convenu que la moitié des arbres coté champ, de part et d'autre du pont appartenait à Monsieur VITSE. Sans concertation avec la mairie, sur un côté du pont, Monsieur VITSE a fait abattre la totalité des peupliers le long de son champ. Lors de la réunion de la commission de voirie à laquelle participait Monsieur VITSE, il lui a été demandé de faire parvenir en mairie un courrier dans lequel il s'engageait à ne plus abattre aucun peuplier sur tout le Chemin Vert.
- Madame THELU rappelle qu'il avait été prévu au budget de changer la table et les chaises de la mairie. Deux armoires de rangement pour la garderie et la maternelle ont été ajoutées à la commande le tout pour un montant de 2 874,84 TTC.
-

Le maire, Françoise THELU